

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B** **RÈGLEMENT (UE) N° 1309/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

du 17 décembre 2013

relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour la période 2014-2020 et abrogeant le règlement (CE) n° 1927/2006

(JO L 347 du 20.12.2013, p. 855)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021	L 153	48	3.5.2021

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://data.europa.eu/eli/reg/2013/1309/2018-08-02/fra>